DLP 18-5-87010274

Avertissements agricoles ®

Publication périodique

EDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 08

7 MARS 1987

COLZA : Vol de charançon de la tige en Pays Fort, Berry Puisaye, Boischaut, Brenne.
POIS : Présence de thrips notée en Eure et Loir et dans le Loiret.
CEREALES : Fiche maladies (à conserver).
Dépliant "Les abeilles sont utiles, protégeons les" (à conserver).

- COLZA -

Pour le Cher et l'Indre, ces informations sont diffusées également dans le cadre du CLUB COLZA SOPRA.

Les cultures s'échelonnent du stade D1 (boutons floraux accolés cachés par les feuilles terminales) au stade D2 (boutons accolés visibles), tige de 10 à 15 cm.

CHARANCON DE LA TIGE :

Deux types de situations sont rencontrées dans la nature :

● Certaines parcelles du Pays Fort du Cher, mais aussi d'autres petites régions habituellement concernées par ce ravageur et où des cultures de colza ont été maintenues en 1986, ont connu depuis deux semaines des vols parfois importants de charançon de la tige :

- Berry-Puisaye du Loiret (secteur de Chatillon-Coligny),
- Brenne (secteur de Velles -36-),
- Boischaut du Cher (secteur de Chateauneuf sur Cher, Chavannes),
- Sologne du Cher (secteur de Méry es Bois).

→ Dans ces régions, un traitement contre le charançon de la tige est urgent. Il devrait même être déjà effectué conformément à nos avis précédents dans le Pays Fort. Produits : voir bulletin N° 7 du 31 Mars 1987.

● En Champagne Berrichonne (aucune culture de colza maintenue en 1986) et dans les autres régions habituellement non concernées par ce ravageur, aucun vol sérieux n'a pour l'instant été détecté. De plus, en Champagne Berrichonne, les colza approchent du stade "tige à 20 cm" qui marque la fin de sensibilité des cultures à ce ravageur.

→ Pas de traitement justifié contre ce ravageur dans ces zones.

MELIGETHES :

● Quelques captures ont été observées dans toute la région sauf en Eure et Loir. Dans tous les cas, le nombre d'insectes capturés est faible et l'on est très loin pour l'instant du seuil d'intervention (1 méligèthe par plante).

→ Surveillez vos parcelles et attendez nos prochain avis.

Nota : Les parcelles traitées contre le charançon de la tige à l'aide d'une pyréthrinoïde sont protégées pendant 15 à 20 jours contre les attaques de méligèthes.

Abonnement annuel : 135 F   Cheque à l'ordre du Regisseur de Recettes   a envoyer a l'adresse ci-dessous

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24
EDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

SPV

Imprimerie de la Station "Centre"   Le Directeur-Gérant A. SIMONIN   CPPAP N 530 AD

P14

MALADIES :

Symptômes de cylindrosporiose (sur Jet Neuf, Belinda) et de pseudocercosporella (sur Bienvenu) toujours rares.

⟹ Pas de traitement dans l'immédiat.

POURRITURES DU COEUR :

Dans certaines parcelles, des accumulations localisées d'engrais ont provoqué une végétation exubérante et un début d'élongation dès l'automne. Dans ces situations, le gel a occasionné d'importants dégâts sur feuilles. Ces feuilles n'étant plus des feuilles de rosette, mais des feuilles de tiges, ne produisent pas de cal de cicatrisation lorsqu'elle ne sont plus fonctionnelles.

Actuellement, des symptômes de pourriture molle de la tige ou du coeur de colza sont observées suite à la remontée d'agents de pourriture (essentiellement du botrytis) des pétioles de feuilles gelées vers la tige. Ce phénomène avait déjà été observé en 1984 sur des colzas ayant subi une élongation dès l'automne.

⟹ Aucune lutte fongicide n'est possible. Seul un climat sec peut provoquer un arrêt de l'attaque sur les plantes les moins atteintes.

- POIS

THRIPS :

Dans des zones où le pois revient souvent dans l'assolement (Beauce du Loiret, Beauce et Drouais-Thymerais de l'Eure et Loir), des attaques quelquefois fortes de thrips ont été détectées avant même l'émergence des plantules.

Ces thrips (petits insectes noirs allongés d'1 à 2 mm de long) sont observables entre les cotylédons ou sous l'enveloppe tégumentaire de la graine.

Ils sont peut-être responsables des cas de nanisme observés en 1985 et 1986.

⟹ Allez voir d'urgence vos parcelles.

Enveloppe de la graine

Présence éventuelle de Thrips

Ecarter les cotylédons

Deux cas :

Vos pois ne sont pas encore émergés et les attaques de thrips sont déjà conséquentes (de 20 à 50 thrips par plante). Ce cas a été rencontré dans le secteur de Toury (28).

⟹ Le risque de dégâts très précoces est important. Il faut essayer de détruire les insectes au contact des graines. En raison de sa forte tension de vapeur et de son efficacité sur cet insecte, le parathion éthyl à 250 à 350 g de MA/ha peut être appliqué, de préférence sur sol humide. Cependant, selon la profondeur de semis et la porosité du sol, l'efficacité de ce type de traitement n'est pas garantie. Un nouveau traitement sera certainement à effectuer après l'émergence des pois, sur présence constatée de thrips dans les feuilles.

Vos pois sont en cours d'émergence et les populations de thrips sont faibles, ou les attaques ne sont importantes que sur les graines mal enterrées.

⟹ Dans ce cas, attendez l'émergence quasi-totale des plantules et observez vos cultures. Si l'infestation est forte à ce stade (plus d'1 plante sur 5 attaquée), traitez à l'aide d'une pyréthrinoïde SUMICIDIN 10 (0,5 l/ha) ou FASTAC (0,2 l/ha). Faute de références, les autres pyréthrinoïdes restent à étudier sur ce ravageur.

- BLE -

MALADIES :

Sur les parcelles semées précocement ou en blé sur blé (Scipion, Pernel...), d'assez fortes attaques de piétin-verse sont notées, mais les symptômes sont encore superficiels. Une forte présence de septoriose tritici est observée sur feuilles basses.

⟹ Il est trop tôt pour intervenir. Attendre nos prochains avis.



Février 1987

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

itcf fnams

Ravageurs	époques d'application	matières actives	% poudre g/l liquide	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Dose/ha
Limaces	Application de surface automne, hiver, début de printemps : - si parcelle régulièrement infestée, traitement au semis et à la levée - dès l'apparition des dégâts. (Répéter l'intervention si nécessaire.)	mercaptodiméthur	4 %	**MESUROL**	*Bayer*	20 gran./m²
		métaldéhyde	5 %	**HELARION mini-granulés**	*Scac-Fisons*	25 à 35 gran. au m²
			5 %	**HELUGEC**	*Sipcam/Phyteurop*	
			5 %	**LIMATIC mini granulés**	*Sica cas*	
			5 %	**SUPER HELICIDE mini-granulés**	*Sedagri*	
Sitone du pois	L'intervention est rarement nécessaire. Sur les plantules lorsque les dégâts sont manifestes et se traduisent par des encoches sur la totalité des premières feuilles.	deltaméthrine	25 g/l	**DECIS CE**	*Procida*	0,3 l
		lindane	400 g m.a.	**nombreuses spécialités**		400 g m.a.
		parathion	250 g m.a.	**nombreuses spécialités**		250 g m.a.
		parathion éthyl + endosulfan	100 g/l + 250 g/l	**DRIFENE AP**	*Pépro*	2 l
		phosalone	500 g/l	**AZOFENE FLO** / **ZOLONE FLO**	*Pépro* / *Rhodiagri*	1,2 l
Puceron noir de la fève	Uniquement avant la floraison, le soir, et quand (sur environ 200 plantes) 3 % sont porteuses de pucerons ailés (en fin de vol de colonisation).	acéphate	50 %	**ORTHENE 50**	*Pépro*	1,5 kg
		cyperméthrine	100 g/l	**CYMBUSH** / **KAFIL SUPER**	*Sopra* / *La Quinoléine*	0,3 l
		deltaméthrine	25 g/l	**DECIS CE**	*Procida*	0,5 l
		deltaméthrine + heptenophos	25 g/l + 400 g/l	**DECIS B**	*Procida*	0,5 l
		fenitrothion	550 g/l	**FOLITHION**	*Bayer*	1 l
		+ tous les produits utilisés pendant la floraison pour lutter contre le puceron vert du pois.				
Puceron vert du pois	Pendant la floraison : le seuil d'intervention semble être de 30 pucerons par plante. Produits non dangereux pour les abeilles.	diéthion	500 g/l	**RHODOCIDE**	*Rhodiagri*	1,5 l
		endosulfan	350 g/l	**THIODAN 35 CE**	*Procida*	1,75 à 2 l
		endosulfan + thiométon	200g/l + 66,7g/l	**SERK**	*Sandoz*	1,5 l
		phosalone	500 g/l	**AZOFENE FLO** / **ZOLONE FLO**	*Pépro* / *Rhodiagri*	1,2 l
		pyrimicarbe	50 %	**PIRIMOR G**	*Sopra*	0,75 kg
Tordeuse du pois	Au début formation des gousses, si l'on dépasse 200 captures cumulées d'adultes au piège sexuel.	endosulfan	350 g/l	**THIODAN 35 CE**	*Procida*	1,75 à 2 l
		fenvalerate	100 g/l	**SUMICIDIN 10**	*Agrishell*	0,5 l
		phosalone	500 g/l	**AZOFENE FLO** / **ZOLONE FLO**	*Pépro* / *Rhodiagri*	1,2 l / 1,4 l
Bruche du pois	Avant floraison	deltaméthrine	25 g/l	**DECIS CE**	*Procida*	0,3 l
	Pendant la floraison	endosulfan	350 g/l	**THIODAN 35 CE**	*Procida*	1,75 à 2 l
Bruche de la fève	Avant floraison : intervention dès que les températures maximales égalent 20 °C pendant 2 ou 3 jours.	deltaméthrine	25 g/l	**DECIS CE**	*Procida*	0,3 l
	Pendant la floraison.	endosulfan	350 g/l	**THIODAN 35 CE**	*Procida*	1,75 à 2 l
Pigeons		Protection optique : épouvantails; Protection pyrotechnique : détonateurs; chasse au fusil				
Corbeaux		Protection acoustique : brûleurs (AV'Alarm, Message Sonor); Protection chimique : répulsifs (anthraquinone); Chasse au fusil				

A Zone de culture du pois de printemps
B Zone de culture du pois d'hiver
/// Zone où la culture du pois de printemps peut être réalisée avec des semis très précoces (janvier, février)

VARIETES

pois d'hiver

VARIETES	OBTENTEUR (représentant)	Année d'inscription	Précocité floraison	graine: Couleur	graine: Grosseur	résistance: Froid	résistance: Ascochyta pisi (1)	résistance: Fusarium	Teneur en protéine	Productivité	Appréciation générale	Zone de culture
FRISSON	*INRA*	1979	P	J	TP	○	○	■	■	○	■	B
FRIJAUNE	*INRA*	1984	1/2 P-P	J	P	○	▲	■	○	●	●	B
VENDEVIL	*VILMORIN-ANDRIEUX*	1981	1/2 P	V	P	■	★	▲	○	○	■	B

pois de printemps

VARIETES	OBTENTEUR (représentant)	Année d'inscription	Précocité floraison	Couleur	Grosseur	Froid	Ascochyta pisi (1)	Fusarium	Teneur en protéine	Productivité	Appréciation générale	Zone de culture
BELINDA	*CEBECO*	1984	I	J	TG		★	■	○	●	■	A
MIRANDA	*CEBECO (Eurovert)*	1981	I	J	TG		■	■	○	●	■	A
SOLARA	*CEBECO (Procosem) (NL)*	1986	I	V	G/TG		■	■	○	●	■ (1)*	A
AMINO	*BLONDEAU*	1977	1/2 T	J	G		○	▲	○	■	■	A
CALYPSO	*CEBECO (Blondeau)*	1985	1/2 T	V	TG		■	■	○	●	■	A
FINALE	*CEBECO (Blondeau)*	1976	1/2 T	V	G		■	■	○	■	■	A
MAXI	*CEBECO (Blondeau)*	1983	1/2 T	V	TG		■	■	★	●	■	A

(1) Race C. HUBBELING

● niveau très bon
■ niveau bon
○ niveau assez bon
★ niveau moyen
▲ niveau faible

Précocité : P : précoce
I : intermédiaire
T : tardive

Couleur : J : jaune
V : vert

Grosseur des graines (selon le poids de 1000 grains)
TP : moins de 150 g
P : 150 à 200 g
M : 200 à 250 g
G : 250 à 300 g
TG : plus de 300 g
(1)* : bonne tenue de la verse, type Afila
Caractéristique : source G.E.V.E.S.
Appréciation générale : I.T.C.F.

A Zones favorables à la culture de féverole d'hiver (toutes variétés, sauf types Talo)
B Zones favorables à la culture des variétés types Talo
C Zones favorables à la culture de féverole de printemps

féverole d'hiver

VARIETES	OBTENTEUR (représentant)	Année d'inscription	Précocité floraison	Grosseur de la graine	résistance: Vesce	résistance: Froid	Teneur en protéine	Productivité	Appréciation générale	Zone de culture
ALTO *(1)*	*CUSESA (Tourneur)*	1983	TP	G	■	▲	○	■	■	B
TALO *(1)*	*CUSESA (Tourneur)*	1979	TP	G	■	▲	○	■	■	B
PROTHABON *(1)*	*RAMON BATLE VERNIS*	1984	TP-P	G	■	▲	■	○	■	B
AVRISSOT	*INRA*	1978	I	M	○	○	★	■	■	A
BOURDON	*P.B.I. (Ringot)*	1982	1/2 T	G	○	★	★	●	●	A
SORAVI	*INRA*	1977	1/2 T	M	★	○	★	■	■	A
SURVOY	*INRA*	1978	1/2 T	M	○	○	★	■	■	A
BULLDOG *(2)*	*P.B.I. (Ringot)*	1978	1/2 T-T	G	■	○	★	○	■	A

féverole de printemps

VARIETES	OBTENTEUR (représentant)	Année d'inscription	Précocité floraison	Grosseur de la graine	Vesce	Froid	Teneur en protéine	Productivité	Appréciation générale	Zone de culture
BLANDINE *(3)*	*INRA*	1985	T-P	G	■		●	○	■	C
DIANA	*BREUSTEDT (Blondeau)*	1975	1/2 P	AP	○		■	■	■	C
EXCELLE	*GEMBLOUX (Carneau)*	1983	1/2 P	AP-M	■		■	■	■	C
ALFRED	*CEBECO (U.N.C.A.I.)*	1982	I	G	■		■	●	●	C
ASCOTT	*BLONDEAU*	1954	I	M	○		■	■	■	C
CAGNOTE	*BLONDEAU*	1985	I	G	○		■	■	■	C
PAVANE	*CLAUSE*	1962	I	M	★		●	■	■	C
PILOTE	*BLONDEAU*	1982	I	AP-M	○		■	■	■	C
SKLADIAKLEINE	*BREUSTEDT (Blondeau)*	1973	I	M	■		■	■	■	C

(1) à cultiver dans les zones à hiver peu rigoureux
(2) meilleure résistance au Botrytis
(3) graines exemptes de tanins

● niveau très bon
■ niveau bon
○ niveau assez bon
★ niveau moyen
▲ niveau faible

Précocité : P : précoce
I : intermédiaire
T : tardive

Grosseur des graines (selon le poids de 1000 grains)
TP : très petite (−300 g)
AP : assez petite (300 à 400 g)
M : moyenne (400 à 550 g)
G : grosse (+550 g)
Caractéristique : source G.E.V.E.S.
Appréciation générale : I.T.C.F.

SKt



lupin de printemps

VARIETES	OBTENTEUR (représentant)	Type	Poids de 1000 grains	Précocité	Rendement
AMIGA	*DESPREZ-VON BAER*	Printemps	320/380	Précoce	■
BUTTERCUP	*TOURNEUR*	Printemps	370/420	Précoce	★
LUBLANC	*INRA*	Printemps	290/340	Précoce	■
KALINA	*ROLIMPEX (Amsol)*	Printemps	270/320	Très précoce	★
LUCKY	*INRA*	Alternative	380/450	1/2 tardive	■

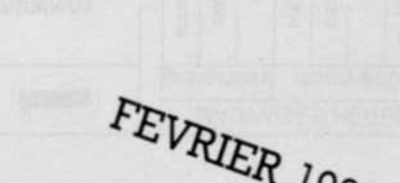
■ Zones favorables à la culture du lupin de printemps
■ Bon
★ Moyen

itcf INSTITUT TECHNIQUE DES CEREALES ET DES FOURRAGES
8, avenue du Président Wilson
75116 PARIS

FEDERATION NATIONALE DES AGRICULTEURS MULTIPLICATEURS DE SEMENCES
9, rue des Fleurs
49000 ANGERS
fnams

CULTURES PROTEAGINEUSES

- ***Protection des cultures***
- ***Variétés***



PRIX : 5 F T.T.C.
Cette édition annule et remplace l'édition de février 1986 elle sera valable jusqu'à janvier 1988 Réf. 87-003-05-18 classement : LEG. 0 ; AGR. TO

document établi avec le concours de l'INRA, du Service de la Protection des Végétaux et de l'UNIP

SPV

LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES

- ● Produit autorisé à la vente sur la culture
- ★ Traitement possible uniquement sous la responsabilité de l'agriculteur
- ○ Traitement présentant une faible marge de sécurité produit non homologué
- ▲ Traitement proscrit
- — Résultats non connus

- ━ possiblités de traitement, pendant cette période
- ╍ possible mais période moins favorable

- ● Efficacité satisfaisante
- ◐ Efficacité moyenne au printemps, bonne en hiver
- ◑ Efficacité moyenne en hiver, bonne au printemps
- ○ Efficacité moyenne, satisfaisante dans certaines conditions
- ▲ Efficacité insuffisante

Pois d'hiver et de printemps

itcf Février 1987 — **herbicides** — fnams

Pois Hiver	Pois Printemps	semis	levée	2 feuilles	3-4 feuilles	appar. 1re fleur	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Dose/ha en kg ou l de p.c. ou g de m.a.	Matières actives et concentrations	folle avoine	ray grass	vulpin	matricaire	véronique	gaillet	renouée ois.	chénopode
Pré-semis																		
★	★	╍					**AVADEX BW**	*Monsanto*	3,5	triallate 400 g/l	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●	╍					**BONALAN**	*Elanco*	6 - 9*	benfluraline 180 g/l	○	○	●	▲	○	◑	●	●
Post-semis - Pré-levée																		
★	★	╍					**AVADEX BW granulé**	*Monsanto*	20 -25	triallate 10 %	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	━					**nombreuses spécialités**		2400	neburon	▲	▲	●	◐	▲	▲	○	◐
●	●	━					**TRIBUNIL**	*Bayer*	4	méthabenzthiazuron 70 %	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
●	●	━					**IGRANE**	*Ciba-Geigy*	4	terbutryne 500 g/l	▲	○	●	○	○	▲	○	●
●	●	━					**PREMIUM**	*Pépro*	5	terbutryne 200 g/l + neburon 300 g/l	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**CHALLENGE 600**	*Pépro*	4	aclonifène 600 g/l	▲	▲	●	●	●	○	○	●
—	●	━					**WINNER**	*BASF/Shéring*	5	flurochloridone 5 % + néburon 40 %	▲	○	●	●	—	—	—	●
—	●	━					**BOCHAMP**	*R.S.R.*	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
▲	●	━					**FERMAX/TERSIPLENE**	*Sipcam/Phyteurop*	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
▲	●	━					**CHANDOR**	*Elanco*	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
▲	●	━					**TREPLIK**	*Sopra/Cyanamid*	4 - 5	pendiméthaline 10 % + néburon 46 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
▲	●	━					**TRAPAN H**	*Cyanamid*	2,5	pendiméthaline 20 % + linuron 20 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
—	★	━					**DINOGRANE SP**	*Sopra*	8	chlorméthoxynil 25 % + néburon 24,75 %	▲	●	●	●	●	▲	●	●
Post-levée																		
●	●			━	━		**nombreuses spécialités**		1600	dinosèbe acétate	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
●	●			━	━		**nombreuses spécialités**		1000 à 1200	dinosèbe amine	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
●	●			━	━		**nombreuses spécialités**		800 à 1000	dinosèbe ammonium	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
●	●				━		**BASAGRAN Liquide**	*BASF*	2,5	bentazone 480 g/l	▲	▲	▲	●	▲	○	▲	●
○	○				━		**TROPOTONE** (1)	*Rhodiagri*	4	MCPB 400 g/l	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○	●
●	●				━		**LEGURAME PM**	*Rhodiagri*	3	carbétamide 70 %	◐	◐	◐	▲	○	▲	▲	▲
●	●				━		**ILLOXAN CE**	*Procida*	2,5	diclofop-méthyl 360 g/l	●	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVIN + huile (1 l)**	*Schéring*	0,75	alloxydime-sodium 75 %	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVINAL + huile (1 l)**	*Schéring*	1,5	sethoxydime 192 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FUSILADE X 2 + AGRAL (0,5 l)**	*Sopra*	0,75	fluazifop-P-butyl 250 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**TARGA + huile (1 l)**	*Pépro*	1,25	quizalofop-éthyl 100 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲

(1) produit utilisé principalement pour la destruction des chardons en localisation

** dose folle avoine*

Féverole d'hiver et de printemps

itcf Février 1987 — **herbicides** — fnams

Féverole Hiver	Féverole Printemps	semis	levée	2 feuilles	3-4 feuilles	appar. 1re fleur	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Dose/ha en kg ou l de p.c. ou g de m.a.	Matières actives et concentrations	folle avoine	ray grass	vulpin	matricaire	véronique	gaillet	renouée ois.	chénopode
Pré-semis																		
★	★	╍					**AVADEX BW**	*Monsanto*	3,5	triallate 400 g/l	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	╍					**BONALAN**	*Elanco*	6 - 9*	benfluraline 180 g/l	○	○	●	▲	○	◑	●	●
Post-semis - Pré-levée																		
★	★	╍					**AVADEX BW granulé**	*Monsanto*	20 -25	triallate 10 %	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	━					**nombreuses spécialités**		500 à 750	simazine	▲	○	●	○	○	▲	▲	○
★	★	━					**nombreuses spécialités**		2400	neburon	▲	▲	●	◐	▲	▲	○	◐
●	●	━					**TRIBUNIL**	*Bayer*	4	méthabenzthiazuron 70 %	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**IGRANE**	*Ciba-Geigy*	4	terbutryne 500 g/l	▲	○	●	○	○	▲	○	●
●	●	━					**PREMIUM**	*Pépro*	5	terbutryne 200 g/l + neburon 300 g/l	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**CHALLENGE 600**	*Pépro*	4	aclonifène 600 g/l	▲	▲	●	●	●	○	○	●
—	★	━					**BOCHAMP**	*R.S.R.*	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
●	—	━					**FERMAX/TERSIPLENE**	*Sipcam/Phyteurop*	4 - 5	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
★	★	━					**CHANDOR**	*Elanco*	4 - 5	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
●	●	━					**TREPLIK**	*Sopra/Cyanamid*	4 - 5	pendiméthaline 10 % + néburon 46 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
★	★	━					**TRAPAN H**	*Cyanamid*	2,5	pendiméthaline 20 % + linuron 20 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
Post-levée																		
★	★				━		**nombreuses spécialités**		500	simazine	▲	○	●	○	○	▲	▲	○
★	★			━	━		**nombreuses spécialités**		1600	dinosèbe acétate	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
★	★			━	━		**nombreuses spécialités**		1000 à 1200	dinosèbe amine	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
★	★			━	━		**nombreuses spécialités**		800 à 1000	dinosèbe ammonium	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
○	▲			━	━		**nombreuses spécialités** (1)		1200 à 1500	dinoterbe	▲	▲	▲	●	●	●	●	●
●	●				━		**LEGURAME PM**	*Rhodiagri*	3	carbétamide 70 %	◐	◐	◐	▲	○	▲	▲	▲
★	★				━		**ILLOXAN CE**	*Procida*	2,5	diclofop-méthyl 360 g/l	●	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVIN + huile (1 l)**	*Schering*	0,75	alloxydime-sodium 75 %	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVINAL + huile (1 l)**	*Schering*	1,5	sethoxydime 192 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FUSILADE X 2 + AGRAL (0,5 l)**	*Sopra*	0,75	fluazifop-P-butyl 250 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**TARGA + huile (1 l)**	*Pépro*	1,25	quizalofop-éthyl 100 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★					━	**SUFFIX 425**	*Agrishell*	3	L-flampropisopropyl 200 g/l	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲

(1) Attention aux variétés gelives (Alto, Talo) sensibles au dinoterbe

** Dose folle avoine*

Lupin d'hiver et de printemps

itcf Février 1987 — **herbicides** — fnams

Lupin Hiver	Lupin Printemps	semis	levée	2 feuilles	3-4 feuilles	appar. 1re fleur	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Dose/ha en kg ou l de p.c. ou g de m.a.	Matières actives et concentrations	folle avoine	ray grass	vulpin	matricaire	véronique	gaillet	renouée ois.	chénopode
Pré-semis																		
★	★	╍					**AVADEX BW**	*Monsanto*	3,5	triallate 400 g/l	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	╍					**BONALAN**	*Elanco*	6 - 9*	benfluraline 180 g/l	○	○	●	▲	○	◑	●	●
Post-semis - Pré-levée																		
★	★	╍					**AVADEX BW granulé**	*Monsanto*	20 -25	triallate 10 %	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	━					**nombreuses spécialités**		500 à 750	simazine	▲	○	●	○	○	▲	▲	○
★	★	━					**nombreuses spécialités**		2400	neburon	▲	▲	●	◐	▲	▲	○	◐
★	★	━					**TRIBUNIL**	*Bayer*	4	méthabenzthiazuron 70 %	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**IGRANE**	*Ciba-Geigy*	4	terbutryne 500 g/l	▲	○	●	○	○	▲	○	●
★	★	━					**PREMIUM**	*Pépro*	5	terbutryne 200 g/l + neburon 300 g/l	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
—	★	━					**CHALLENGE 600**	*Pépro*	4	aclonifène 600 g/l	▲	▲	●	●	●	○	○	●
—	★	━					**BOCHAMP**	*R.S.R.*	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
★	★	━					**CHANDOR**	*Elanco*	4	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
★	★	━					**TREPLIK**	*Sopra/Cyanamid*	4 - 5	pendiméthaline 10 % + néburon 46 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
—	★	━					**TRAPAN H**	*Cyanamid*	2,5	pendiméthaline 20 % + linuron 20 %	▲	○	●	●	●	▲	○	●
—	★	━					**DINOGRANE SP**	*Sopra*	8	chlorméthoxynil 25 % + néburon 24,75 %	▲	●	●	●	●	▲	●	●
★	★	━					**DICURAN**	*Ciba-Geigy*	4 - 5	chlortoluron 500 g/l	○	●	●	●	▲	▲	○	○
—	★	━					**CIBRAL**	*Ciba-Geigy*	4	chlortoluron 601 g/l + isoxaben 18,7 g/l	○	●	●	●	●	▲	○	●
—	★	━					**ESCURAN**	*Ciba-Geigy*	5	chlortoluron 400 g/l + trifluraline 140 g/l	○	●	●	●	○	▲	○	●
Post-levée																		
★	★				━		**nombreuses spécialités**		500	simazine	▲	○	●	○	○	▲	▲	○
★	★				━		**LEGURAME PM**	*Rhodiagri*	3	carbétamide 70 %	◐	◐	◐	▲	○	▲	▲	▲
★	★				━		**ILLOXAN CE**	*Procida*	2,5	diclofop-méthyl 360 g/l	●	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVIN + huile (1 l)**	*Schering*	0,75	alloxydime-sodium 75 %	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVINAL + huile (1 l)**	*Schering*	1,5	sethoxydime 192 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★			━	━	━	**FUSILADE X 2 + AGRAL (0,5 l)**	*Sopra*	0,75	fluazifop-P-butyl 250 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★			━	━	━	**TARGA + huile (1 l)**	*Pépro*	1,25	quizalofop-éthyl 100 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★					━	**SUFFIX 425**	*Agrishell*	3	L-flampropisopropyl 200 g/l	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲

** dose folle avoine*

Vesce d'hiver et de printemps

itcf Février 1987 — **herbicides** — fnams

Vesce Hiver	Vesce Printemps	semis	levée	2 feuilles	3-4 feuilles	appar. 1re fleur	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Dose/ha en kg ou l de p.c. ou g de m.a.	Matières actives et concentrations	folle avoine	ray grass	vulpin	matricaire	véronique	gaillet	renouée ois.	chénopode
Pré-semis																		
★	★	╍					**AVADEX BW**	*Monsanto*	3,5	triallate 400 g/l	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
Post-semis - Pré-levée																		
★	★	╍					**AVADEX BW granulé**	*Monsanto*	20 -25	triallate 10 %	○	○	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★	━					**nombreuses spécialités**		2400	neburon	▲	▲	●	◐	▲	▲	○	◐
★	★	━					**TRIBUNIL**	*Bayer*	4	méthabenzthiazuron 70 %	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**IGRANE**	*Ciba-Geigy*	4	terbutryne 500 g/l	▲	○	●	○	○	▲	○	●
★	★	━					**PREMIUM**	*Pépro*	5	terbutryne 200 g/l + neburon 300 g/l	▲	▲	●	●	▲	▲	○	●
★	★	━					**CHALLENGE 600**	*Pépro*	4	aclonifène 600 g/l	▲	▲	●	●	●	○	○	●
—	★	━					**BOCHAMP**	*R.S.R.*	6	trifluraline 125 g/l + néburon 125 g/l + linuron 60 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
★	★	━					**CHANDOR**	*Elanco*	4 - 5	trifluraline 240 g/l + linuron 120 g/l	▲	○	●	●	●	▲	○	●
Post-levée																		
★	○			━	━		**nombreuses spécialités**		1600	dinosèbe acétate	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
★	○			━	━		**nombreuses spécialités**		1000 à 1200	dinosèbe amine	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
★	○			━	━		**nombreuses spécialités**		800 à 1000	dinosèbe ammonium	▲	▲	▲	◑	◑	◑	◑	◑
★	★				━		**LEGURAME PM**	*Rhodiagri*	3	carbétamide 70 %	◐	◐	◐	▲	○	▲	▲	▲
★	★				━		**ILLOXAN CE**	*Procida*	2,5	diclofop-méthyl 360 g/l	●	●	▲	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVIN + huile (1 l)**	*Schering*	0,75	alloxydime-sodium 75 %	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
●	●			━	━	━	**FERVINAL + huile (1 l)**	*Schering*	1,5	sethoxydime 192 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★			━	━	━	**FUSILADE X 2 + AGRAL (0,5 l)**	*Sopra*	0,75	fluazifop-P-butyl 250 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲
★	★			━	━	━	**TARGA + huile (1 l)**	*Pépro*	1,25	quizalofop-éthyl 100 g/l	●	●	●	▲	▲	▲	▲	▲

lutte contre les maladies

*** Produits autorisés à la vente**

- Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- Non autorisé ou Efficacité insuffisante

Traitements des semences

itcf Février 1987 — **Traitements des semences** — fnams

Pois – Mildiou	Pois – Fontes de semis (1)	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Matières actives et concentrations en % poudre g/l liquide	Dose/q en g de m.a. en l ou kg de p.c.	Féverole – Fontes de semis (1)
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Efficacité moyenne *	**nombreuses spécialités**		oxyquinoléate de cuivre	30	Efficacité moyenne
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Efficacité moyenne *	**nombreuses spécialités**		thiabendazole	180	Efficacité moyenne
Bonne efficacité *	Bonne efficacité *	**VAMIN/CALTAN**	*Schering/Sopra*	ofurace 60 + folpel 450	1	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Bonne efficacité *	Efficacité moyenne	**PULSAN**	*Sandoz*	oxadixyl 8 + mancozèbe 56 + cymoxanil 3,2	0,625	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Bonne efficacité *	Efficacité moyenne	**APRON 35**	*Ciba-Geigy*	métalaxyl 35	0,2	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité *	**GERMINOL**	*Pépro*	carbendazime 250 + captane 200	0,3	Bonne efficacité
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité *	**QUINOLATE PRO FL**	*La Quinoléine*	carbendazime 120 + oxyquinoléate de cuivre 120	0,3	Bonne efficacité *
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité *	**GERMINATE CSP**	*Pépro*	carbendazime 187,5 + captane 150 + anthraquinone 125	0,4	Bonne efficacité *
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité *	**QUINOLATE PRO AC FL**	*La Quinoléine*	carbendazime 120 + oxyquinoléate cu 120 + anthraq. 200	0,25	Bonne efficacité *
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité *	**TEBUZATE TM L**	*Prochimagro*	thiabendazole 165 + thirame 369	0,2	Bonne efficacité

Traitements en végétation

itcf Février 1987 — **Traitements en végétation** — fnams

Pois – Mildiou	Pois – Botrytis	Pois – Anthracnose	SPECIALITES COMMERCIALES	Firmes	Matières actives et concentrations en % poudre g/l liquide	Dose/q en g de m.a. kg ou l de p.c.	Féverole – Botrytis	Féverole – Anthracnose
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne	Efficacité moyenne *	**nombreuses spécialités**		mancozèbe	2000	Efficacité moyenne	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Efficacité moyenne	Non autorisé ou Efficacité insuffisante	**RONILAN FL**	*BASF*	vinchlozoline 500	1,5	Efficacité moyenne *	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Efficacité moyenne	Non autorisé ou Efficacité insuffisante	**RONILAN**	*BASF*	vinchlozoline 50	1,5	Efficacité moyenne *	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Efficacité moyenne *	Non autorisé ou Efficacité insuffisante	**SUMISCLEX L ou PM**	*Sopra*	procymidone 50 ou 500	1,5	Efficacité moyenne	Non autorisé ou Efficacité insuffisante
Non autorisé ou Efficacité insuffisante	Bonne efficacité	Bonne efficacité	**FOLGAN**	*Du Pont de Nemours*	carbendazime 6,7 + folpel 50	3	Bonne efficacité	Efficacité moyenne
Efficacité moyenne	Bonne efficacité *	Bonne efficacité *	**CERECLAIR**	*Du Pont de Nemours*	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	2	Efficacité moyenne *	Bonne efficacité *
Efficacité moyenne	Bonne efficacité *	Bonne efficacité *	**BRAVO PLUS**	*Sipcam*	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	2	Efficacité moyenne *	Bonne efficacité *
Efficacité moyenne	Bonne efficacité *	Bonne efficacité *	**B.T.F.**	*Pépro*	carbendazime 30 + folpel 430 + thirame 230	3,5	Bonne efficacité	Efficacité moyenne
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne	Bonne efficacité	**nombreuses spécialités**		carbendazime + manèbe	250 + 2000	Bonne efficacité	Bonne efficacité
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne *	Bonne efficacité *	**EPIDOR P**	*La Quinoléine*	carbendazime 6,7 + mancozèbe 53,3	3,75	Bonne efficacité	Bonne efficacité
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne *	Bonne efficacité *	**PELTAR**	*Procida*	méthylthiophanate 25 + manèbe 50	3	Bonne efficacité	Bonne efficacité
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne *	Bonne efficacité *	**PELTAR FLO**	*Procida*	méthylthiophanate 150 + manèbe 300	5	Bonne efficacité	Bonne efficacité
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne	Bonne efficacité *	**BLEDOR 3L ou PM**	*R.S.R.*	carbendazime 20 + manèbe 160 + soufre 600	12,5	Efficacité moyenne	Bonne efficacité
Efficacité moyenne	Efficacité moyenne	Bonne efficacité	**SPORTAK MZ 2**	*Schering*	prochloraze 450 + mancozèbe 430	1 + 3,5	Efficacité moyenne	Bonne efficacité

(1) Fontes de semis : essentiellement Pythiums, Fusariums, Ascochyta

- ORGE D'HIVER -

MALADIES :

● Présence très fréquente d'helminthosporium teres à cette date (taches en réseau) dont il faudra tenir compte lors du choix des produits fongicides. Des symptômes de rhynchosporiose et d'oïdium sont aussi couramment observés.

→ Sauf cas de très forte attaque, il est encore trop tôt pour traiter. Attendre le stade "1er noeud".

- DEPLIANTS -

RECTIFICATIFS :

Dans le dépliant vert ITCF-SPV joint au bulletin N° 5 du 19 Mars, le fongicide CORVET CM doit figurer **en vert foncé** sur rouille brune du blé.

Dans le dépliant SPV-AGPM joint au bulletin N° 6 du 26 Mars, l'insecticide PIRIMOR G doit figurer **en vert foncé** sur le puceron noir du maïs Rhopalosiphum padi.

P 16

L'ABEILLE ET LES CULTURES

LES ABEILLES SONT INDISPENSABLES A DE NOMBREUSES CULTURES

Elles ne produisent pas que du miel! En butinant à la recherche du nectar et du pollen, les abeilles assurent la fécondation des fleurs et améliorent ainsi la qualité et la quantité des récoltes.

L'augmentation de rendement attribuée à la pollinisation par les insectes est évaluée à 30 fois la valeur de la production de miel.

Il faut dire que les insectes assurent une part très importante de la pollinisation chez certaines plantes:

— 100 % pour les semences de luzernes et de trèfle violet (abeilles sauvages surtout),
— 90 % pour les petits fruits,
— 80 % pour les cerises et les fraises,
— 70 % pour les pommes et les semences maraîchères...
— Tournesol : l'abeille intervient pour une large part dans la meilleure autofécondation du capitule.

LES PLANTES CULTIVÉES SONT AUSSI SOUVENT INDISPENSABLES AUX ABEILLES

60 % de la production française de miel provient des plantes cultivées. C'est dire combien les apiculteurs et les agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers et même jardiniers amateurs sont complémentaires!
Dans certains cas, ce sont même de véritables "contrats de pollinisation" qui les lient, pour le plus grand intérêt de chacun.

TRAITEMENTS INSECTICIDES OU ACARICIDES ET PROTECTION DES ABEILLES

Les abeilles et autres insectes pollinisateurs sont protégés par la Loi et l'utilisation d'insecticides ou d'acaricides, sur ou à proximité de plantes susceptibles d'être visitées, est très strictement réglementée.
Toute négligence peut causer des mortalités d'abeilles: un préjudice parfois grave pour l'apiculteur et toujours une source de conflits.

Alors, avant tout traitement, **pensez aux abeilles**

L'APICULTURE FRANÇAISE

1.300.000 ruches
100.000 apiculteurs
2.500 professionnels et pluri-actifs
15.000 à 30.000 tonnes de miel selon les années.



INSECTES POLLINISATEURS

Insectes qui au cours de leur prise de nourriture se chargent de pollen qu'ils transmettent de fleur en fleur assurant ainsi leur fécondation.
Par exemple : abeilles, bourdons, andrènes, euglossines, mégachiles...

PLANTES MELLIFERES

Plantes productrices de nectar et de pollen ou plantes qui hébergent des pucerons producteurs de miellat.

REGLEMENTATION

La réglementation qui protège les abeilles a été renforcée par l'arrêté du 5 juillet 1985 : sur les étiquettes des produits insecticides et acaricides, les mentions relatives aux abeilles sont modifiées.

Le grand principe : sur les cultures en fleurs, seuls peuvent être utilisés les insecticides ou acaricides portant la mention: "Emploi autorisé durant la floraison...". Tous les autres sont interdits.

ARTICLE 8 DE L'ARRÊTÉ DU 25 FÉVRIER 1975 MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 5 JUILLET 1985:

§ 1. En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits, quels que soient les produits et l'appareil applicateur utilisés, sur toutes les cultures et peuplements forestiers visités par ces insectes durant la période de floraison et pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

§ 2. Par dérogation à cette disposition, seuls peuvent être utilisés durant ces périodes les insecticides et les acaricides dont l'autorisation de vente porte les mentions suivantes: **"Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons, à condition de respecter les doses, modes d'emploi et précautions fixés dans l'autorisation de vente".** Ces mentions particulières doivent figurer sur les emballages.

§ 3. En outre, tous les insecticides et acaricides reconnus dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs doivent porter la mention: **"Produits dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs".**

§ 4. Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

RESPONSABILITE



Sur le plan pénal : peines d'amende

En cas de non respect de cette réglementation, la responsabilité pénale de l'utilisateur serait engagée (art. 10 de l'arrêté du 25 février 1975).
Ainsi un agriculteur a-t-il été condamné à une peine d'amende de 8.000 F pour avoir traité ses cultures avec des produits toxiques pour les abeilles à une époque formellement interdite.

Sur le plan civil : dommages-intérêts

La responsabilité civile pèse sur toute personne qui, par sa faute, cause un dommage à autrui (code civil, art. 1382 et suivants).
C'est notamment le cas lorsqu'un traitement est la cause de mortalité d'abeilles. L'utilisateur peut alors être condamné à verser des dommages-intérêts. Ceux-ci peuvent être importants puisqu'ils doivent compenser le préjudice subi.





PRODUITS ET PRECAUTIONS

Sur toutes les cultures et peuplements forestiers visités par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, durant la floraison ou en période de production du miellat, **utiliser exclusivement** les insecticides ou acaricides qui portent sur leur étiquette la mention :



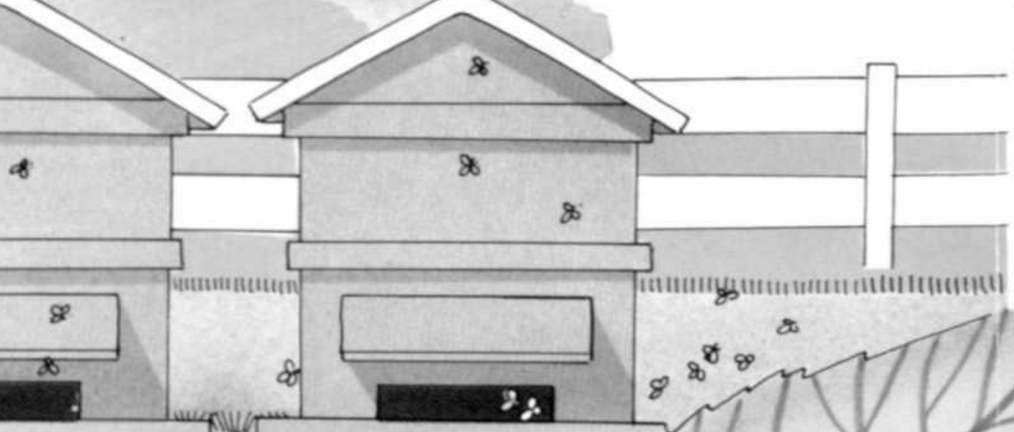
"Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons, à condition de respecter les doses, modes d'emploi et précautions fixées dans l'autorisation de vente".
Cette mention est attribuée à un ensemble bien déterminé : culture - application - ravageur - dose.

Exemple :

Colza - traitement des parties aériennes - charançon des siliques - 5 g/ha - emploi autorisé durant la floraison...

REMARQUE : temporairement, on peut encore trouver des produits qui, conformément à la précédente réglementation, portent l'ancienne mention "non dangereux pour les abeilles". Leur emploi est autorisé en période de floraison, pour un usage précis et une dose donnée, indiqués sur l'étiquette.

Les insecticides ou acaricides qui portent la nouvelle mention (ou temporairement l'ancienne mention) sont des spécialités qui ont satisfait à de nombreux tests d'innocuité à l'égard des abeilles.
L'emploi de **tout autre insecticide ou acaricide** quel qu'il soit, **est interdit** durant la floraison. Ils sont soit présumés, soit reconnus dangereux pour les abeilles. Dans ce dernier cas, ils portent sur leur étiquette la mention "Produit dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs".



Dans tous les cas :

- Lorsque des plantes mellifères en fleurs (même des mauvaises herbes) se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.
- Respecter scrupuleusement les indications portées sur l'étiquette. Chaque produit est différent et peut porter des mentions particulières.
- Respecter strictement les doses : tout surdosage, même de produits dont l'emploi est autorisé durant la floraison, peut constituer un danger.
Attention aussi aux surdosages "en bandes" dus à des buses défectueuses.
- Traiter en l'absence de vent pour éviter les dérives de produits.
- Traiter de préférence en dehors des heures de butinage, c'est-à-dire tôt le matin ou mieux encore, tard le soir. Les traitements insecticides ou acaricides du matin ou du soir sont d'ailleurs plus efficaces sur les ravageurs et plus sûrs pour l'utilisateur.
- En conditions climatiques favorables à une mise à fleur rapide, il est prudent de proscrire les insecticides ou acaricides étiquetés "dangereux pour les abeilles" et d'utiliser de préférence ceux qui portent la mention "emploi autorisé durant la floraison".
- En cas de présence exceptionnelle d'abeilles sur des cultures normalement non visitées, comme la vigne ou le maïs, utiliser seulement les insecticides ou acaricides étiquetés "emploi autorisé durant la floraison".
- Eviter les mélanges de produits (notamment fongicide + insecticide) qui peuvent entraîner un accroissement anormal de la toxicité pour les abeilles.
- En cas de mortalité anormale d'abeilles dans le champ ou à proximité du rûcher, prévenir le Service Régional de la Protection des Végétaux. L'apiculteur concerné pourra faire appel aux Services Vétérinaires de la DDAF. Le Ministère de l'Agriculture a en effet mis en place un réseau de surveillance pour recenser et définir avec précision la cause des accidents de rûchers.

D'une manière générale, une bonne concertation entre agriculteurs et apiculteurs évite bien des accidents.
Par exemple, lors de l'installation d'un rûcher transhumant, l'apiculteur se doit d'en avertir les agriculteurs voisins. De même, prévenu par l'agriculteur, il pourra retarder la sortie de ses abeilles lors d'un traitement insecticide ou acaricide effectué le matin sur une culture voisine en fleurs.

INFORMATIONS DOCUMENTATION

SUR LES ABEILLES ET AUTRES INSECTES POLLINISATEURS

Institut Technique de l'Apiculture
"La Guyonnerie" - 91440 Bures-sur-Yvette - Tél. (1) 64.46.04.67
INRA - CNRS
Station de Recherches de Physiologie Sensorielle et Comportementale des Invertébrés
"La Guyonnerie" - 91440 Bures-sur-Yvette - Tél. (1) 69.07.54.75
Intermiel - Association Nationale Interprofessionnelle du Miel
129, bd Saint-Germain - 75279 Paris Cedex 06
Tél. (1) 46.34.18.37
Laboratoire National de Pathologie des petits ruminants et des Abeilles
63, av. des Arènes de Cimiez - 06000 Nice - Tél. 93.81.52.82
Syndicat National de l'Apiculture
5, rue de Copenhague - 75008 Paris - Tél. (1) 45.22.48.42
Syndicat des Producteurs de Miel de France
24, rue Charles-de-Gaulle - 91400 Orsay - Tél. (1) 64.46.57.01
Union Nationale de l'Apiculture Française
26, rue des Tournelles - 75004 Paris - Tél. (1) 48.87.47.15

SUR LES PRODUITS DE PROTECTION DES CULTURES

Service de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture
175, rue du Chevaleret - 75646 Paris Cedex 13
Tél. (1) 45.84.13.13
Association de Coordination Technique Agricole
149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tél. (1) 43.46.12.20
ou les délégués régionaux de ces organismes.
Union des Industries de la Protection des Plantes
2, rue Denfert-Rochereau - 92100 Boulogne
Tél. (1) 46.05.50.52

Cette campagne d'intérêt général est menée sous l'égide de l'Association



1, rue Gambetta - 92100 Boulogne - Tél. : (1) 46.05.05.51

Photo Maurice Mary
Images centre impression
1986

LES ABEILLES SONT UTILES



PROTEGEONS LES

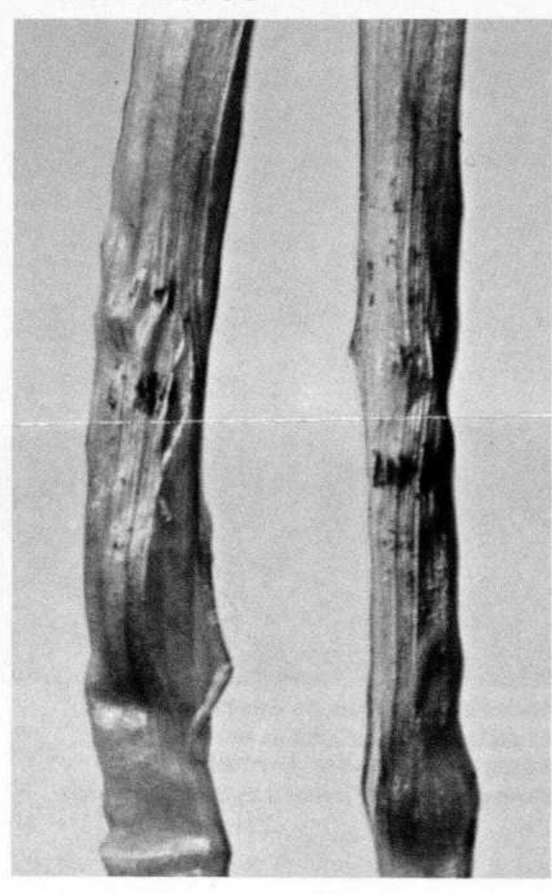


MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

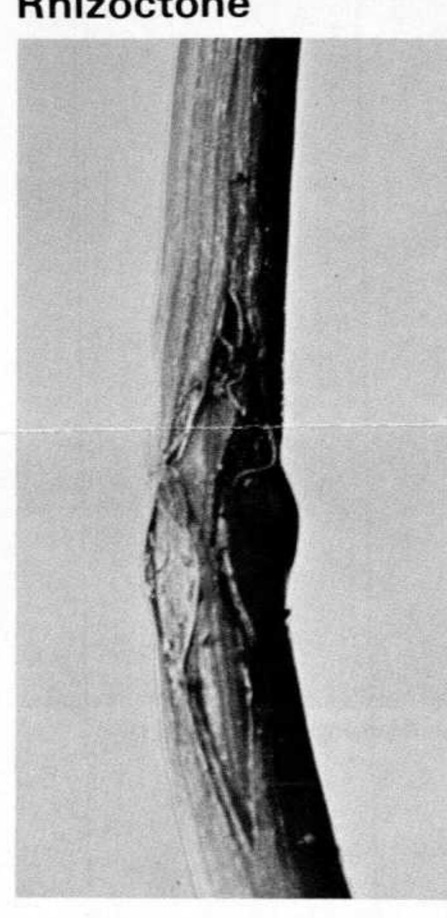
LES MALADIES DES CÉRÉALES

Les maladies du pied...

Pietin verse



Rhizoctone



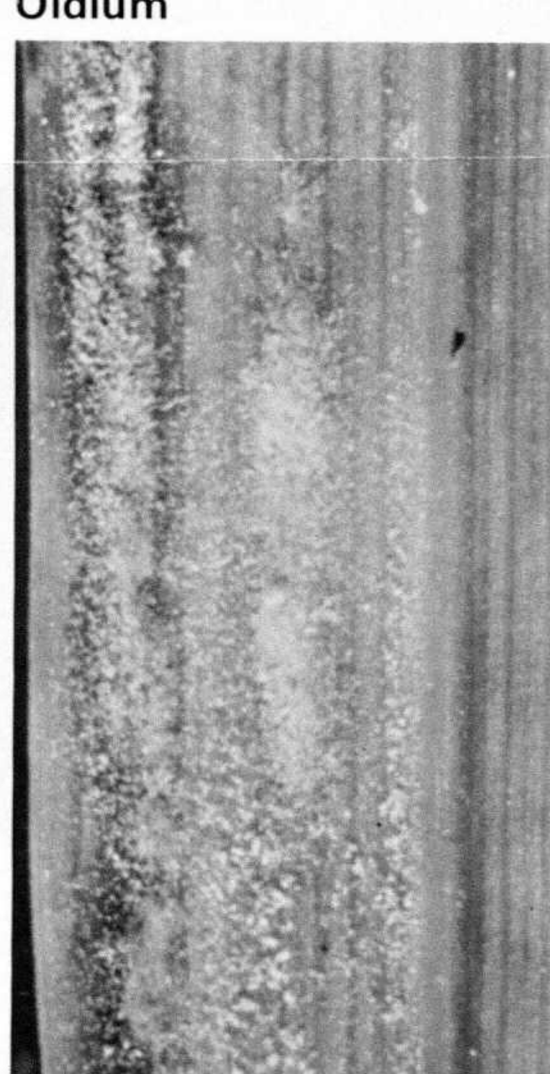
Fusariose



... Identifiez-les dès le redressement !

Les maladies du feuillage...

Oïdium

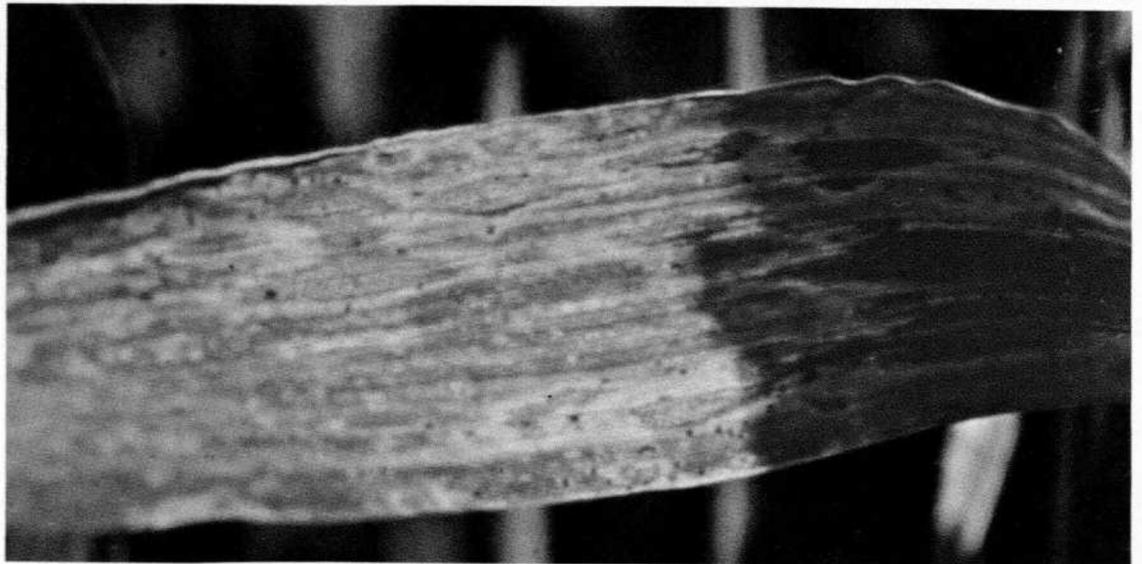


Les Septorioses

Septoria tritici



Septoria nodorum



SPV imprim Lyon Février 1983

P 18

Les Rouilles

Rouille jaune

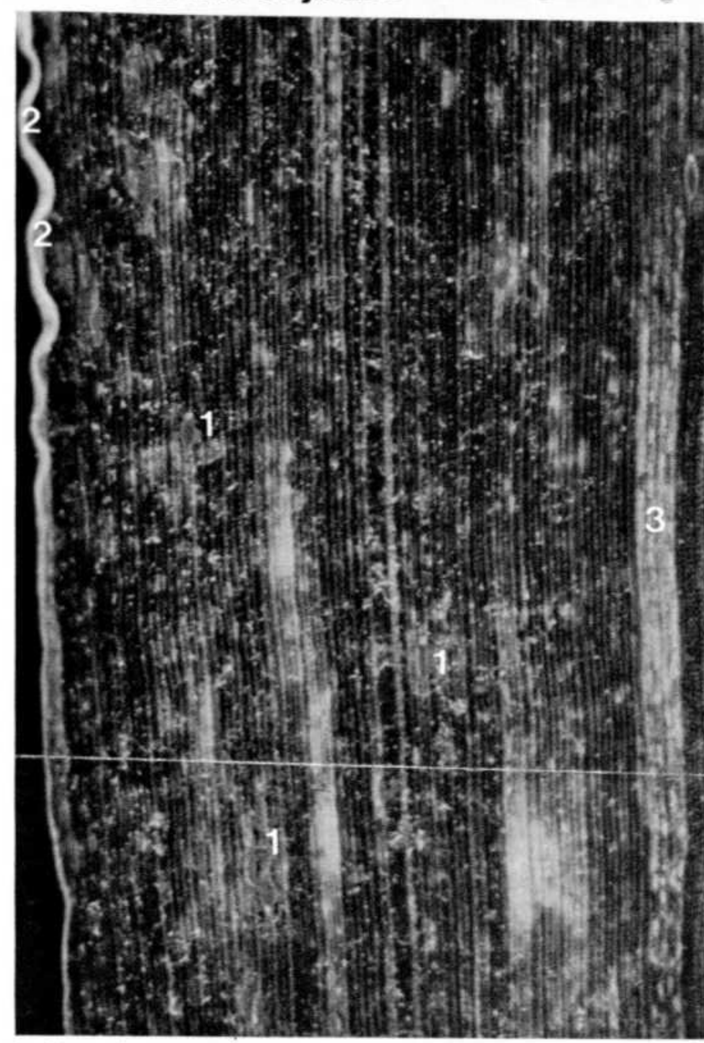


Rouille brune



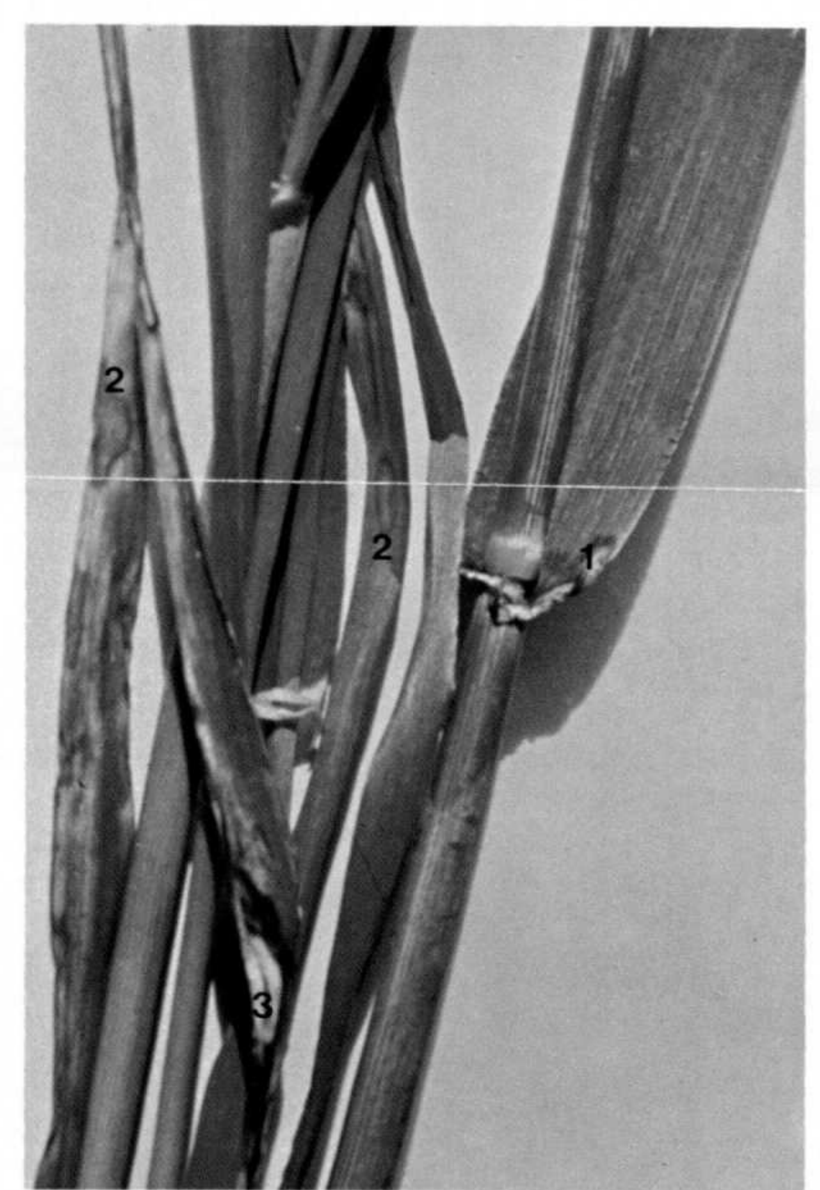
Attaque développée sur blé dur.

Rouille brune et jaune



1. Pustules sporulantes de rouille brune.
2. Bord du limbe desséché et enroulé, masquant les pustules de rouille jaune.
3. Pustules de rouille jaune alignées en stries.

Rhynchosporiose de l'orge



1. Attaque à la base du limbe (ligule).
2. Jeune tâche : remarquer la décoloration et le liseré.
3. Tâche ancienne avec nécrose.



Forte attaque parvenue sur la dernière feuille (F1).

... Détectez leur apparition et surveillez leur évolution !